

Mardi 18 juin 2024 à 9 h 30

Mairie – Salle du Conseil

7 rue de Verdun, Quiberon

I- APPEL NOMINAL

II- SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

III- PROCES-VERBAL DE SEANCE - APPROBATION

*ANNEXE 1 – Procès-verbal de séance du 21 mars 2024*

**M. le Président soumet à l'approbation des membres du Comité syndical le procès-verbal de séance du 21 mars 2024 transmis à tous les délégués.**

IV- EVOLUTIONS APORTEES A L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PETR DU PAYS D'AURAY ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

*ANNEXE 2 – Tableau des emplois du PETR du PAYS D'AURAY*

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auray assure des missions d'ingénierie et d'expertise au service des deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres (Auray Quiberon Terre Atlantique et Belle-Ile-en-Mer), des 28 communes et plus globalement des acteurs du territoire.

Ses missions confiées par les EPCI concernent la mise en œuvre du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) et l'animation de programmes européens territorialisés. Pour les mener à bien, le Pays souhaite faire évoluer son organisation interne et continuer d'apporter une réelle valeur ajoutée au territoire.

Pour que le territoire continue d'avancer et de progresser, les élus souhaitent anticiper et se projeter davantage pour ne pas subir. Cela passe par l'acquisition de données et de connaissances supplémentaires pour aider à objectiver les décisions techniques et politiques.

Les objectifs de cette nouvelle organisation visent à répondre aux besoins suivants :

- Observation et prospective → comprendre, se projeter et conseiller
- Mise en œuvre des politiques publiques → suivre, évaluer et optimiser
- Coopération → partager, accompagner et optimiser.

Les impacts sur l'organisation administrative sont les suivants :

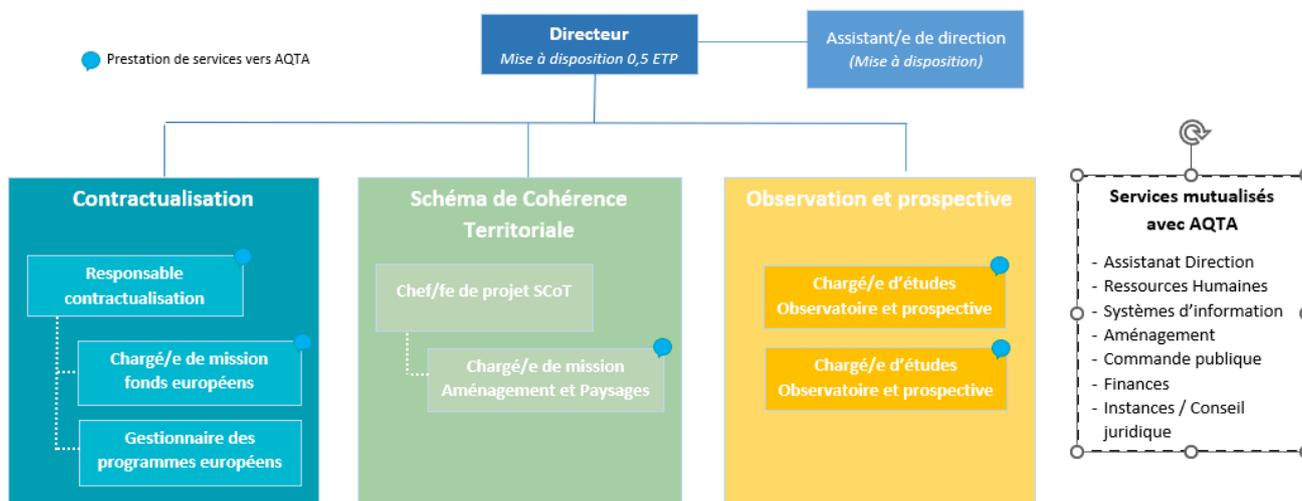
- Structurer dans l'organigramme du Pays d'Auray trois cellules : « *Schéma de Cohérence Territoriale* », « *Contractualisation* » et « *Observation et prospective* » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- Au sein de la cellule « *Contractualisation* » :
  - Transformer un poste de « *Chargé/e de mission fonds européens territorialisés* » en « *Responsable Contractualisation* » pour assurer un pilotage stratégique et opérationnel ;
  - Modifier la dénomination du poste de « *Chargé/e de mission LEADER* » en « *Chargé/e de mission fonds européens* » ;

- Modifier le rattachement hiérarchique du « *Chargé/e de mission fonds européens* » et du « *Gestionnaire subventions européennes* » en les rattachant au futur « *Responsable Contractualisation* » ;
- Au sein de la nouvelle cellule « Observation et prospective » :
  - Supprimer un Contrat de projet de « *Chargé/e d'études technique SCoT* » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;
  - Et créer un poste de « *Chargé/e d'études Observatoire et Prospective* » pour répondre à un besoin devenu désormais permanent ;
- Prévoir la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles prestations de services entre le PETR du Pays d'Auray et ses deux EPCI membres, afin de soutenir la collaboration et la transversalité entre les structures pour les missions suivantes :
  - Prestations de services du PETR pour le compte des deux EPCI membres :
    - Fonctions d'animation territoriale : expertise en observation et prospective, en recherche de financements publics extérieurs, en aménagement du territoire, notamment sur la coordination des politiques publiques du paysage.
  - Prestations de services d'AQTA pour le compte du PETR :
    - Fonctions supports : ressources humaines, gestion administrative et financière, informatique et téléphonie, expertise juridique et marché public ;
    - Fonctions d'animation territoriale : expertise en aménagement du territoire, développement économique, gestion des systèmes d'information géographique et participation locale via la mission responsabilité sociétale de l'organisation.

Modification postes	Situation actuelle	Nouvelle situation
<b>1 Responsable « Contractualisation »</b>	Poste permanent Chargé/e de mission fonds européens territorialisés Temps complet Catégorie A Filière technique Cadre d'emplois des techniciens/ingénieurs territoriaux	Temps complet Catégorie A - Filières administrative/technique Cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux Grades attachés/ingénieurs territoriaux Libellé poste → Responsable Contractualisation Rattachement hiérarchique au Directeur Encadrement hiérarchique des postes de « Chargé/e de mission fonds européens » et « Gestionnaire des programmes européens » Organigramme → Cellule Contractualisation
<b>1 Chargé/e de mission « LEADER »</b>	Poste permanent Temps complet Catégorie A Filière administrative Cadre d'emplois des attachés territoriaux Grade attaché territorial Rattachement hiérarchique au Directeur	Situation statutaire du poste inchangée Modification dénomination → Chargé/e de mission fonds européens Modification rattachement hiérarchique → Responsable Contractualisation Organigramme → Cellule Contractualisation

<b>1 Gestionnaire des programmes européens</b>	Poste permanent Temps complet Catégorie B Filière administrative Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux Rattachement hiérarchique au Directeur	Situation statutaire du poste inchangée Modification rattachement hiérarchique → Responsable Contractualisation
<b>1 Chargé/e d'études « Observatoire et prospective »</b>	Suppression d'un contrat de projet Chargé d'études techniques SCoT Catégorie B Filière administrative Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Création 1 poste permanent Temps complet Catégorie A - Filières administrative/technique Cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux Grades attachés/ingénieurs territoriaux Rattachement hiérarchique au Directeur Organigramme → Cellule Observatoire et prospective

### Projection du nouvel organigramme du PETR du Pays d'Auray



Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires sur les postes permanents, les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8,2° du Code général de la fonction publique.

La rémunération des agents contractuels sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi afférent aux grades ou cadres d'emplois correspondant à chaque poste, par référence à la grille indiciaire associée.

**M. le Président propose aux membres du Comité syndical :**

- de modifier l'organigramme en structurant trois cellules « Contractualisation », « Schéma de Cohérence Territoriale » et « Observation et prospective » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- de supprimer un contrat de projet « Chargé/e d'études techniques SCoT » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et de créer un poste de « Chargé/e d'études observatoire et prospective » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 considérant que le besoin est maintenant permanent ;
- de supprimer un poste de « Chargé/e de mission fonds européens territorialisés » à compter du 4 juillet 2024 et de créer un poste de « Responsable contractualisation » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- de mettre à jour le tableau des emplois en conséquence ;
- d'inscrire au budget les crédits afférents ;
- de prévoir la possibilité pour le PETR d'exercer des prestations de services pour le compte des deux EPCI membres, et inversement ;
- de l'autoriser à signer tout document y afférent.

## DECISIONS DU PRESIDENT

Numéro	Objet	Date	Caractéristiques	Montant (HT)
<b>2024DP03</b>	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration de l'évaluation environnementale des projets d'évolution du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays d'Auray	11/03/2024	Signer l'accord-cadre s'exécutant en partie au moyen de bons de commande Titulaire : ECOVIA Durée : 30 mois	Montant de la part fixe à prix global et forfaitaire : 67 450 € Montant maximum de la part à bons de commande : 70 000 €
<b>2024DP04</b>	Avis sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Pluneret	02/04/2024	Soumettre à la Commune de Pluneret les remarques et suggestions visant à permettre l'amélioration de la rédaction du PLU en vue d'en faciliter l'application, d'en renforcer la sécurité juridique et de veiller à la compatibilité avec le volet commercial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Auray.	Sans objet
<b>2024DP05</b>	Avis sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Le Palais	15/05/2024	Soumettre à la Commune de Le Palais les remarques et suggestions visant à permettre l'amélioration de la rédaction du PLU en vue d'en faciliter l'application, d'en renforcer la sécurité juridique et de veiller à la compatibilité avec le volet commercial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Auray.	Sans objet
<b>2024DP06</b>	Avis sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Landaul	21/05/2024	Soumettre à la Commune de Landaul les remarques et suggestions visant à permettre l'amélioration de la rédaction du PLU en vue d'en faciliter l'application, d'en renforcer la sécurité juridique et de veiller à la compatibilité avec le volet commercial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Auray.	Sans objet

## INFORMATIONS SUR LES PROJETS EUROPEENS ACCOMPAGNES EN COMMISSIONS

Le Pays d'Auray assure l'animation des programmes européens LEADER et DLAL FEAMPA. Afin d'informer régulièrement les membres du Comité syndical sur l'avancée des programmes, il est proposé de rendre compte du travail des comités de sélection (*Comité de programmation LEADER et Commission Mer et Littoral DLAL FEAMPA*) en informant sur les décisions prises au sein de ces deux instances.

### ➤ Comité de programmation LEADER – 4 juin 2024

PORTEUR DE PROJET	INTITULE DU PROJET	MONTANT DU PROJET	SUBVENTION PROPOSEE
Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique	Déploiement de l'application GEOVELO	78 400,00 €	62 720,00 €
Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer	Définir et mettre en œuvre une stratégie habitat à Belle-Ile-en-Mer par le recrutement d'un chargé de mission Habitat et Transition	118 771,72 €	80 000,00 €